

## Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE  
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE  
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

[www.commune-vourey.fr](http://www.commune-vourey.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRETE D'INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT

**- portant : Voie communale dite Chemin de Chouignes - Hors agglomération  
Arrêté d'interdiction de circulation - Poids Lourds de plus de 10m.**

### Le Maire de VOUREY

- VU le code de la route et notamment ses articles R 312-1, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213 à L 2213 -6, et L 3221 - 4 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 MARS 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 JUILLET 1982 et la loi n° 83-8 du 7 JANVIER 1983,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**CONSIDERANT** que la voie communale dite Route de Chouignes présente des caractéristiques géométriques incompatibles avec la circulation de transit des véhicules longs.

## ARRETE 2024 075

### ARTICLE 1

La circulation des véhicules dont la longueur est supérieure à 10 Mètres est interdite sur la voie communale dite Route de Chouignes, dans les deux sens de circulation.

### ARTICLE 2

L'interdiction visée à l'article I ne s'applique pas :

- Aux véhicules assurant la desserte locale (lieu de chargement ou de déchargement) sur la voie concernée.
- Aux véhicules dont l'accès à leur parcage, leur garage, leur domicile, le siège de leur entreprise ou leur lieu de réparation, débouche sur la voie concernée.
- Aux véhicules d'urgence et des Services Publics.

### ARTICLE 3

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la Commune de VOUREY.



Coordonnées GPS : 45.329692, 5.515021

### ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de VOUREY, et affiché en mairie.

### ARTICLE 5

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter des mesures publicitaires citées à l'article 3 et au jour de la mise en place effective de la signalisation prévue à l'article 2.

### ARTICLE 6

M. le Maire de VOUREY

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Vourey, le 25 Juillet 2024  
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, le maire

